

## INSTRUCTIONS POUR LE DOSSIER DE CANDIDATURE EN MASTER 1

### MENTION NUTRITION, SCIENCES DES ALIMENTS

#### Parcours « Sciences des aliments »

#### EN 4 ÉTAPES

- 1/ **Imprimez et lisez** attentivement le présent document (p 1 à 8)
- 2/ Complétez les **pages 2 à 4**, elles seront **à déposer complétées sur l'application « E-candidat » avec les autres pièces justificatives.**
- 3/ **Connectez-vous** sur l'application « **E-candidat** » sur laquelle vous aurez de nombreux **renseignements à saisir** (vous aurez besoin, si vous en avez un, de votre numéro INE, 10 chiffres et 1 lettre, figurant, entre autres, sur votre relevé de notes du brevet des collèges).

Lien vers E-candidat : <https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat>

- 4/ **Renseignez** très précisément le formulaire sur **E-candidat**, **joignez** les pages 2 à 4 du présent dossier dans les rubriques adéquates, **insérez** les pièces justificatives demandées sur E-candidat, et **transmettez le tout** sur e-candidat (pas d'envoi postal ni de dépôt de pièces en mains propres) au plus tard le :

**29 MAI 2019**

MERCI DE VOTRE ATTENTION



## **INSTRUCTIONS POUR LE DOSSIER D'ACCÈS EN MASTER 1**

### **Mention NUTRITION SCIENCES DES ALIMENTS – Parcours Sciences des Aliments**

**Date limite de téléchargement du dossier : 29 MAI 2019**

Ce dossier n'est pas un dossier d'inscription mais d'instructions. **La candidature doit s'effectuer en ligne sur e-candidat (voir le lien figurant page 1 de ce dossier).** Si vous êtes accepté dans la filière choisie, vous devrez **vous inscrire administrativement sur internet (informations ultérieures envoyées par l'application e-candidat après admission) ou vous réinscrire sur VOTRE ENT si vous êtes déjà étudiant de l'uB.**

Si vous constituez plusieurs dossiers de demande d'accès en master 1 à l'université de Bourgogne ou ailleurs, indiquez ci-dessous votre ordre de préférence (nom du master en toutes lettres/ville) :

**ATTENTION VOUS NE POUVEZ PAS POSTULER POUR LES DEUX PARCOURS DE M1 DE LA MENTION NSA DE L'uB.**

<b>choix 1 :</b>	<b>choix 3 :</b>
<b>choix 2 :</b>	<b>choix 4 :</b>

NOM : ..... NOM de jeune fille : .....  
Prénoms : .....

Envisagez-vous de suivre ce M1 en formation continue (1) ?  Oui  Non  
Avez-vous interrompu vos études depuis votre baccalauréat ?  Oui  Non  
Si oui, de quelle date à quelle date ? .....  
Êtes-vous actuellement en emploi ?  Oui  Non  
Précisez : .....  
.....  
Êtes-vous actuellement demandeur d'emploi ?  Oui  Non

Veuillez indiquer ici, dans l'ordre de priorité, le ou les masters 2 que vous pensez solliciter après le M 1 NSA (indiquez le nom entier en toutes lettres ainsi que la ville) :

1/ .....  
2/ .....  
3/ .....  
4/ .....

(1) La formation continue concerne les personnes insérées dans la vie active (notamment en emploi ou à la recherche d'un emploi) qui souhaitent reprendre des études, par opposition à la formation initiale (poursuite d'études classique).

**CETTE PAGE DOIT ETRE DEPOSEE AVEC LE RESTE DU DOSSIER SAISI SUR E-CANDIDAT**

## Questionnaire Candidat Master NSA

*Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire, partie intégrante du processus de recrutement. Les membres de la commission de recrutement et les responsables de M2 prendront en considération vos réponses pour évaluer votre candidature. Limitez-vous au nombre de mots précisés entre parenthèses après chaque question. Vous ne devez utiliser que les cadres ci-dessous (pas d'ajout de page).*

**1. Pour quelles raisons avoir choisi de postuler au Master NSA de l'Université de Bourgogne ? (100 mots)**

**2. Quel est votre projet professionnel et quel(s) est (sont) le(s) métier(s) que vous envisagez à la suite du master NSA ? (50 mots)**

**3. Si vous êtes accepté dans le master NSA, quelle option envisagez-vous de suivre au 2<sup>ème</sup> semestre ? Expliquez la cohérence de ce choix avec votre projet professionnel. (100 mots)**

4. Quelles sont vos attentes quant à la formation en master NSA (M1 et M2) ? En quoi répondent-elles à votre projet ? (150 mots)

5. Sur l'échelle ci-dessous, donnez selon vous, une évaluation de votre candidature en y plaçant une croix. Justifiez-la en donnant 2 points forts et 2 points faibles à votre candidature.

*Adéquation réduite*

*Bonne adéquation*



# CANDIDATURE EN M1 NSA SCIENCES DES ALIMENTS - 2019 / 2020

## QUESTIONS FRÉQUENTES SUR VOTRE DOSSIER

MA CANDIDATURE		
1. Qu'est-ce que ce dossier ?	Un dossier d'INSTRUCTIONS à conserver (et non une inscription définitive)	Les modalités d'inscription définitives seront envoyées par mail en cas d'acceptation dans la filière
2. Où est le dossier de candidature en lui-même ?	En ligne sur l'application E-candidat.	<a href="https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat">https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat</a>
3. Quelles sont les dates importantes ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture du serveur E-candidat pour cette filière : <b>24 AVRIL 2019</b></li> <li>- <b>Fermeture du serveur E-candidat : le 29 MAI 2019 à minuit. ATTENTION : le dépôt des pièces justificatives ne pourra se faire après cette date que jusqu'au 02 JUIN 2019 !</b></li> </ul> <p><b>Nous savons que vous ne disposez pas toujours de vos derniers relevés de notes au moment du dépôt : les dossiers seront étudiés sans ces pièces. Aucune pièce ne sera acceptée par mail, ni insérée par les gestionnaires dans votre candidature.</b></p>	<p>Aucune candidature ne pourra être saisie avant cette date</p> <p>Si vous aviez déjà utilisé l'application E-candidat à l'uB l'an dernier pour candidater en licence ou en master, vous n'avez pas besoin de créer un nouveau dossier, vos informations ont été sauvegardées. Connectez-vous avec votre INE. (voir en ligne). Vérifiez et complétez votre cursus au besoin.</p> <p>Aucune candidature ne pourra être saisie sur E-candidat ou acceptée après la date de fermeture du serveur, même si le dossier d'instructions est encore disponible sur le site de l'UFR</p>
4. Quelle est la capacité d'accueil du M1 NSA parcours SCIENCES DES ALIMENTS?	La capacité d'accueil est de 68 étudiants.	
5. Je voudrais postuler pour les deux parcours du M1 NSA, est-ce possible ?	Non, vous devez choisir un parcours et un seul.	La commission pédagogique se réserve le droit de conditionner une éventuelle admission à un changement de parcours évalué en fonction de votre cursus antérieur.
6. Quel parcours faut-il avoir suivi pour accéder en M1 SCIENCES DES ALIMENTS?	Dans la limite de la capacité d'accueil, sont privilégiés les étudiants disposant ou préparant une licence générale de biologie/sciences de la vie adaptée au parcours de M1.	Si le nombre de demandes d'entrée en M1 SCIENCES DES ALIMENTS est supérieur à la capacité d'accueil, une liste complémentaire sera prévue, qui évoluera en fonction des confirmations dans la liste principale, et en fonction, le

		cas échéant, des échecs à la licence.
7. J'ai suivi un autre parcours que la licence générale de biologie/sciences de la vie, mon dossier sera-t-il étudié ?	Ces dossiers seront étudiés à part par la commission pédagogique et seulement quelques-uns seront retenus, en fonction de la pertinence du parcours et des résultats obtenus	
8. Quelles pièces justificatives joindre ?	<b>La liste de toutes les pièces justificatives à joindre figure sur le dossier E-candidat.</b>	ATTENTION, vérifiez bien toutes vos pièces. NOUS SAVONS QUE VOUS NE DISPOSEZ SOUVENT PAS DE VOTRE RELEVÉ DE NOTES DU S6 AU MOMENT DE LA CANDIDATURE. Déposez votre dossier sans ce relevé. Votre dossier sera étudié dans un premier temps sur la base des documents reçus à la date de la commission.
9. J'étudie à l'uB, en licence de biologie/sciences de la vie. Dois-je joindre mes relevés de notes ?	Oui, obligatoirement.	
10. Je suis de nationalité étrangère et je n'ai validé que des diplômes à l'étranger. Puis-je candidater via E-candidat ?	NON. Les étudiants internationaux n'ayant validé aucune année d'études supérieures en France, doivent respecter la procédure des Relations Internationales. Aucun dossier E-candidat avec ces caractéristiques ne sera étudié.	<a href="http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux/venir-a-titre-individuel.html">http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux/venir-a-titre-individuel.html</a>
<b>SUIVI DE MA CANDIDATURE</b>		
11. J'ai déposé mon dossier dans les temps. Et ensuite ?	Le secrétariat indiquera dans E-candidat la bonne réception du dossier.	Vous recevrez un mail automatique de E-candidat vous confirmant l'arrivée de votre dossier
12. J'ai déposé mon dossier il y a plusieurs jours, et je n'ai toujours pas reçu de mail de confirmation de réception via E-candidat. Pourquoi ?	Le secrétariat gère plusieurs centaines de dossiers destinés à 13 masters 1 ou 2 différents. Soyez patients...	L'absence de confirmation 3 semaines après le dépôt de votre dossier doit cependant vous inquiéter. Dans ce cas, contactez-nous : <a href="mailto:secretariat.msavan@u-bourgogne.fr">secretariat.msavan@u-bourgogne.fr</a>
13. Quand aurai-je une réponse ?	La commission d'étude des dossiers aura lieu après la clôture du dépôt des dossiers. Soyez patients... Il ne pourra vous être donnée aucune information ni par mail, ni par téléphone, sur la date prévisionnelle de publication de la réponse à votre demande.	<b>Une réponse vous sera fournie entre mi-juin et mi-juillet 2019 au plus tard.</b>
14. Dois-je m'attendre à un entretien oral d'admission ?	Non. Si l'équipe pédagogique souhaite vous parler, elle vous contactera par téléphone.	

<p>15. Je ne proviens pas d'une licence générale, ai-je des chances d'être admis(e) ?</p>	<p>Voir question 7. Les dossiers de candidature des étudiants <b>non titulaires</b> (ou en passe de l'être) d'une <b>licence de biologie/sciences de la vie</b> obtenue en France seront traités séparément et systématiquement placés sur liste d'attente à leur arrivée, sans classement.</p>	<p><b>Une réponse sera fournie à tous ces dossiers simultanément fin juin/début juillet, et les dossiers en attente classés par ordre de mérite. Une liste principale et une liste complémentaire spécifiques à ces dossiers seront tenues à jour, mise à disposition des candidats sur le web en temps utile.</b></p>
<p>16. J'ai une question concernant mon dossier. Puis-je téléphoner ?</p>	<p>NON. <b>Le secrétariat ne répond à aucune question au téléphone</b> (saturé à cette période, les appels retardent la gestion des dossiers).</p>	<p>Conservez ces consignes, la plupart des réponses y figurent. En cas de problème spécifique, vous pouvez envoyer un mail : <a href="mailto:secretariat.msavan@u-bourgogne.fr">secretariat.msavan@u-bourgogne.fr</a></p>
<p>17. Je viens de recevoir mon dernier relevé de notes de l'année en cours, et mon attestation de réussite. J'attends la rentrée pour les apporter ?</p>	<p>NON. Dès que vous êtes en possession de votre <b>dernier relevé de notes</b> (le plus souvent : S2 du M1 en cours), vous devez en télécharger une copie si l'application vous l'autorise toujours. ATTENTION : <b>UNE ATTESTATION DE RÉUSSITE (1)</b> éditée par votre université (même pour les étudiants de l'uB) sera exigée au moment de l'inscription. Veillez à vous en procurer une auprès de votre université actuelle (voir texte réglementaire après le tableau en 1)</p>	
<p>18. J'ai été admis(e) dans la filière, que dois-je faire ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Si vous avez reçu un mail vous informant de votre admission en M1 Sciences des Aliments, vous devez impérativement, et avant le <b>13 juillet 2019 dernier délai, CONFIRMER VOTRE SOUHAIT DANS E-CANDIDAT.</b></li> <li>- Vous devez demander à votre université actuelle <b>un transfert de votre dossier</b> administratif vers l'uB</li> </ul>	<p><b>Au-delà du 13 juillet 2019, les étudiants qui n'auront pas confirmé seront démissionnés d'office</b> et leur place attribuée à un autre étudiant.</p> <p>Transferts : voir ici <a href="http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/scolarite/transferts.html">http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/scolarite/transferts.html</a></p>
<p>19. Je n'ai pas encore reçu toutes les réponses que j'attends à mes dossiers, puis-je attendre pour confirmer ma venue en M1 SCIENCES DES ALIMENTS?</p>	<p>Vous devez prendre une décision au plus tard le <b>13 juillet 2019</b> et l'indiquer dans E-candidat (confirmation ou désistement).</p>	<p><b>Au-delà du 13 juillet, les étudiants qui n'auront pas confirmé seront démissionnés d'office</b> et leur place attribuée à un autre étudiant.</p>
<p>20. J'ai été admis dans une autre formation, que dois-je faire ?</p>	<p>Retournez sur E-candidat pour saisir un désistement et libérer une place en liste principale. Si vous n'y avez plus accès, informez le secrétariat de votre renonciation.</p>	<p>Connectez-vous sur E-candidat ou envoyez un mail à : <a href="mailto:secretariat.msavan@u-bourgogne.fr">secretariat.msavan@u-bourgogne.fr</a></p>

<p>21. Comment finaliser mon inscription administrative définitive ?</p>	<p>Avec l'avis d'admission, vous recevrez dans le mail des consignes pour vous connecter à l'application d'inscription web. Si vous êtes déjà étudiant de l'uB, la réinscription se fera depuis votre ENT.</p> <p>Dans les deux cas, Le serveur d'inscription ouvrira le 8 juillet 2019 à 10 h et fermera le 21 juillet 2019 à minuit. Il rouvrira ensuite le 26 août 2019. Vous devez vous inscrire en ligne avant la rentrée.</p>	<p>Munissez-vous d'une carte bleue pour payer votre inscription en ligne.</p> <p>Vous devez vous inscrire en ligne avant la rentrée. <b>Si vous êtes boursier(e), pensez à constituer un dossier de bourse LE PLUS TOT POSSIBLE, en y détaillant toutes les filières souhaitées, afin de ne pas retarder la prise en compte de votre bourse en cas d'admission.</b></p>
<p>22. Quand aura lieu la rentrée ?</p>	<p>La rentrée du M1 SCIENCES DES ALIMENTS aura lieu le 10 septembre 2019 (date, heure et lieu à reconfirmer sur le site de l'UFR). LA PRÉSENCE DE TOUS LES ÉTUDIANTS EST OBLIGATOIRE CE JOUR-LÀ.</p>	<p>Les emplois du temps seront consultables à partir de début septembre, uniquement par les étudiants régulièrement inscrits administrativement (depuis l'ENT).</p>

Informations sur la vie étudiante et la scolarité :

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/documents-a-telecharger.html>

Lien vers la fiche filière de la formation :

<http://www.u-bourgogne.fr/images/stories/odf/master/ff-nutrition-sciences-aliments-m1.pdf>

Rubrique « infos pratiques »

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/images/stories/pdf/Doc-telechargeables/livret-accueil.pdf>

(1) Il est rappelé dans la circulaire n° 2006-202 du 8/12/2006 que la délivrance d'une attestation de réussite au diplôme doit être fournie trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats aux étudiants qui en font la demande. **Cette attestation sera exigée par nos services.** Source :

(<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/47/MENS0603037C.htm>)

(<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo000309/MENS0000500C.htm>)

Vous pouvez **EXIGER** cette attestation auprès de votre université, même s'il vous faut pour cela faire un recours auprès de la présidence. Contrairement à ce qui est parfois affirmé dans les scolarités, les DEUG (Diplôme d'Etudes Universitaires Générales, délivré en fin de L2), et la maîtrise (master 1) n'ont **pas disparu**. Ces diplômes intermédiaires existent toujours légalement et l'attestation de réussite à ces deux diplômes **NE PEUT PAS VOUS ÊTRE REFUSÉE** au prétexte que l'université où vous l'avez obtenue n'a pas l'« habitude » de les éditer.